



La direction de l'UFC-Que Choisir nie un risque grave pour la santé de ses salarié.es !

Les élu.es du CSE ont reçu, vendredi 13 décembre, une **assignation à comparaître devant le tribunal judiciaire de Paris**. L'audience se tiendra le 18 mars.

Le motif ? Avoir osé voter un **audit sur les risques psychosociaux** au sein de plusieurs services de l'UFC-Que Choisir, lors d'une réunion de CSE qui s'est tenue le 3 décembre dernier.

La direction prend ainsi à la légère le mal-être qui nous a été remonté par de nombreux salarié.es. La procédure qu'ils engagent est scandaleuse. Suspensive, elle empêche au moins jusqu'à l'audience le déroulement de l'audit, et donc la mise en place de solutions, très attendues par les équipes concernées.

Elle réclame l'annulation de la délibération qui désigne un expert pour mener à bien l'audit voté par le CSE. Elle réclame aussi 5 000 euros au CSE, ainsi que le remboursement de ses frais de procédure.

Cette démarche est indigne d'une association. Nous restons mobilisé.es pour mener à bien cette mission, indispensable et comptons sur vous toutes et tous pour soutenir les salarié.es en attente de solutions.

**Une nouvelle fois, la direction verrouille
le dialogue social et engage un bras de fer avec les élus
au lieu de se préoccuper de la santé des salarié.es !**